

VOLET 4 : TRANSVERSALITÉ

+ ce volet vient en accompagnement des autres volets. Les actions détaillées ici complètent celles menées sur l'ensemble des axes du programme local de prévention des déchets.

Vous avez une suggestion, une idée à partager ? Un exemple concret qui a fonctionné à votre échelle ou à une échelle plus grande ?

Envoyez nous vos remarques à plpdma@evolis23.fr

ou via le formulaire sur evolis23.fr/plpdma



COMMENT AGIR ?

Trois axes d'actions

1 ECO- EXEMPLARITÉ

- Achat éco-responsables de fournitures
- Ateliers thématiques de prévention avec les agents et/ou communes adhérentes

 pour les établissements publics

2 COMMUNICATION

- Réalisation d'un projet de foyers témoins
- Réorganisation du réseau de déchèteries et de leur gestion
- Répertoire des acteurs locaux de la prévention (sous forme d'un annuaire)
- Poursuite de l'opération «Noël sans coquilles»
- Ateliers thématiques de prévention auprès des associations et entreprises

3 INSTRUMENTS ÉCONOMIQUES

- Poursuite de la TEOMi avec l'accompagnement des organisateurs des éco-manifestations



La TEOMi (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative) est un impôt qui sert à financer la collecte et le traitement des déchets, il est basé sur le bâti foncier mais comprend aussi une part variable incitant chacun à trier et à réduire davantage sa production de déchets.

Retrouvez l'ensemble du programme et faites vos propositions :

EVOLIS23.FR/PLPDMA

JE PARTICIPE !



Ligne Info Déchets

05 55 89 86 06 - relationusagers@evolis23.fr

www.evolis23.fr



évolis 23

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE